

Code d'éthique

A) Le personnel s'engage à respecter chaque élève en le reconnaissant comme une personne à part entière, capable d'apprendre et de développer ses compétences.

- A1) Par le respect du rythme de chacun en utilisant des moyens personnalisés.
- A2) Par la reconnaissance des manifestations comportementales comme des moyens d'expression qu'il nous incombe de comprendre afin de tout mettre en oeuvre pour les rendre adéquats.
- A3) Par la reconnaissance, la valorisation et le développement des forces et des ressources personnelles de l'élève dans les activités quotidiennes.
- A4) En responsabilisant l'élève face à son quotidien :
 - en lui permettant d'exprimer ses intérêts, de donner ses idées, de faire des choix et de prendre des décisions.
 - en le faisant participer à son plan d'intervention.
- A5) En permettant une communication basée sur une écoute authentique et une formulation appropriée du message.
- A6) En lui donnant droit au risque calculé et en l'encourageant dans ses essais selon ses aptitudes et compétences.

B) Comme toute activité peut être prétexte à l'apprentissage, le personnel s'engage à être un guide, un modèle et un support dans toutes les situations quotidiennes afin que l'élève tire profit de ses expériences

- B1) En partageant des attentes qui mobilisent les capacités réelles de l'élève.
- B2) En poursuivant des objectifs personnalisés basés sur les besoins propres à l'élève menant à son intégration sociale.

C) Le personnel s'engage à s'impliquer dans la concertation de tous les intervenants afin de privilégier le développement global de l'élève

- C1) En favorisant l'implication des parents à la vie scolaire de leur enfant.
- C2) En favorisant les échanges entre les membres de l'équipe-école.
- C3) En favorisant la collaboration avec les intervenants des autres établissements qui desservent l'élève.
- C4) Cette concertation se fait dans un souci de confidentialité et en toute discrétion de façon à assurer le respect de l'élève comme personne à part entière.